



PRÊT ARCS DU CLUB



Le prêt des arcs est faite pour la saison en cours (du 1er septembre au 31 août), et ceci quelle que soit la date de prise en possession du matériel par l'archer.

Le prix du prêt est fixé tous les ans, avant le début de la saison sportive, pour chacune des catégories d'arcs disponibles.

Un chèque de caution, d'un montant fixé annuellement avant le début de la saison, est demandé pour chaque prêt d'arc ; il sera restitué lorsque l'archer aura rendu son matériel, et après vérification de l'état de celui-ci.

Le locataire de l'arc accepte sans restriction que ce chèque soit encaissé par le Club en cas de non restitution du matériel après la saison, après avertissement préalable par tout moyen à la convenance du club.

En cas de restitution d'un matériel détérioré, une retenue sera effectuée sur la caution, afin de permettre la remise en état de celui-ci.

Le prêt comprend la mise à disposition d'un arc, d'une corde, d'un viseur, et le cas échéant de tout autre matériel (repose arc, stabilisateur central, carquois, palette ...).

Le Club assure gracieusement l'entretien de l'arc et le remplacement éventuel d'éléments usés ou cassés, sauf en cas d'usure anormale due à une mauvaise utilisation délibérée du matériel.

En cas d'utilisation manifestement anormale, le club se réserve la possibilité de demander la restitution du matériel, sans que le locataire ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Afin de préserver la durée de vie de celui-ci, le montage et le démontage de l'arc devront impérativement être effectués à l'aide d'une fausse corde ou d'un bandoir. Dans la limite du matériel disponible, l'archer peut bénéficier avec l'accord de son entraîneur, au courant de la saison, de l'échange des branches de son arc, aux fins d'ajustement de la puissance de celui-ci. De même, il pourra le cas échéant être proposé à un archer de louer un arc de catégorie supérieure, sous réserve de s'acquitter de la différence de tarif annuel.

Arc numéro :

(avec corde et repose flèche)

Taille

Puissance

Latéralité

Repose arc

Stabilisateur central

Carquois

Palette

Dragonne

protège bras

Flèches

Nombre

Calibre

Viseur

Observations :

Le responsable légal et/ou l'archer dégage de toutes responsabilités la Compagnie des Archers de la MJC de La Côte Saint-André et ses dirigeants ainsi que la MJC de La Côte Saint-André et ses dirigeants en cas d'utilisation du matériel loué en dehors des entraînements encadrés par ces dirigeants.

La Côte Saint-André, le

**Nom, prénom et signature
Pour le club, un responsable**

**Nom, prénom et signature précédés de la mention « lu et approuvé »
L'Archer**

Le responsable légal pour les mineurs

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom

Signature :

Signature :

Signature :